



## COMMISSION SPORTIVE DU 5 MARS 2020 (restreinte)

**Membres présents** : Jean-Paul COURCOUX ; Maurice JOUBIN, Jean-Yves LE DENMAT, Michel ROLLAND.

### **JOURNEE DU 23/02/2020 :**

#### ***BEGARD CS 2 / POMMERIT MERZER 1 : D2 FEMININES A 11***

La commission

Suite à une erreur du secrétariat concernant le listing des licenciées

Annule les décisions prises lors de la réunion du 3 Mars pour cette rencontre

Toutes les joueuses étaient qualifiées pour participer à cette dernière

En conséquence valide le résultat

Pour le numéro de licence manquant sur la feuille de match, la commission applique l'article 64.7 chapitre 2 des règlements de la LBF soit une amende de 25 € au club de Bégard Cs

#### ***PLOURIVO EC 1 / TREBEURDEN PLEUMEUR 1 :***

#### ***Match de coupe A. Lemée du 23/02/2020***

La commission

Annule la décision du 3 Mars, le match s'étant déjà déroulé.

***Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de la LBF.***

Le Président de la commission,  
Jean-Yves LE DENMAT

Le Secrétaire de Séance,  
Michel ROLLAND